



© Gilles Raynaldy

**Devenez apprenti·e
architecte !**
**3 jours en entreprise,
2 jours à l'école,
formez-vous au rythme
de l'alternance en licence
et en master.**

**École d'architecture
de la ville & des territoires
Paris-Est**

Véritable voie de transmission des savoirs et savoir-faire, l'apprentissage permet d'acquérir des connaissances et de l'expérience professionnelle. Les formations en alternance à l'Ensa Paris-Est permettent d'obtenir les mêmes diplômes qu'en formation à temps plein.

En devenant apprenti-e, vous améliorez votre compréhension du monde professionnel, financez vos études en architecture et optimisez vos chances de trouver un poste correspondant à vos aspirations.

Pédagogie

Un rythme d'alternance adapté

- semaine-type : lundi, mardi et mercredi en entreprise ; jeudi et vendredi à l'école
- ponctuellement dans l'année : des semaines intensives de cours et TD, et des semaines à temps plein en entreprise.

L'apprentissage en licence 3

- l'enseignement du projet d'architecture est dispensé dans des groupes de projet dédiés à l'apprentissage.

L'apprentissage en master

- les enseignements de projet et de séminaire sont dispensés au sein de la filière de master choisie (Architecture & Experience/éléments, structure & architecture/Fragments/Transformation) avec les étudiants du cursus classique. Des cours optionnels viennent enrichir le parcours.

Un encadrement adapté

Chaque étudiant.e est encadré.e à la fois par un maître d'apprentissage en entreprise et un tuteur académique désigné par l'École.

Être apprenti-e

Qui peut devenir apprenti-e ?

La formation s'adresse aux étudiant-es en école d'architecture. Les étudiant-es de nationalité étrangère hors Union Européenne peuvent suivre la formation avec une autorisation de travail en cours de validité et un visa de long séjour valant titre de séjour (VL-TS) étudiant ou une carte de séjour étudiant*.

Le statut d'étudiant-e salarié-e

Un-e étudiant-e apprenti-e est salarié-e : il possède des droits et des obligations (contrat de travail, période d'essai de 45 jours, visite médicale d'embauche, congés payés) et des avantages liés aux conventions collectives (cartes restaurants, passe Navigo remboursé...).

Les horaires

La durée légale du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine (entreprise + école). Durant le temps en entreprise, les horaires ne doivent donc pas excéder les 7 heures de travail par jour.

La rémunération

Un-e apprenti-e est un-e salarié-e en formation, il/elle perçoit un salaire minimum réglementaire correspondant à un pourcentage du Smic*.

de 18 à 20 ans :

43 % en M1, 51 % en M2 et 67 % en licence

de 21 à 25 ans :

53 % en M1, 61 % en M2 et 78 % en licence

à partir de 26 ans : 100 %.

* pour les étudiants de nationalité algérienne, un certificat de résidence est également demandé.

Devenez apprenti·e

Où faire son alternance ?

En agence d'architecture, d'urbanisme ou de paysage, mais également dans des entreprises de construction et des bureaux d'études techniques.

Comment identifier les entreprises ?

Afin d'assurer une cohérence entre la formation professionnelle et le programme pédagogique de la formation, l'École a établi une liste d'entreprises recommandées par ses équipes pédagogiques. Une aide au placement en entreprise est proposée par l'École afin d'accompagner les apprentis dans leur recherche d'entreprise.

Comment s'inscrire ?

1. Complétez votre dossier sur le portail d'admission de l'École ou remplissez le formulaire de préinscription (candidatures externes) avant la date limite
2. Une fois accepté dans la formation, vous recevrez une liste d'agences recommandées par les équipes pédagogiques de l'École dans lesquelles vous pourrez postuler.
2. Une fois l'entreprise trouvée, faites signer la fiche de missions pour lancer les démarches contractuelles.

Aides pour les apprenti·es

Différentes aides financières ont été mises en place pour les apprenti·es :

- une aide forfaitaire de 500 € pour le financement du permis de conduire B,
- l'accès à une prime d'activité (sous certaines conditions) auprès de la CAF
- aides au logement.

Pour plus de renseignements

Ensa Paris-Est

paris-est.archi.fr/formations/apprentissage

Contact :

apprentissage@paris-est.archi.fr

CFA Descartes

(partenaire de l'Ensa Paris-Est)
cfadescartes.fr/entreprises

Information alternance :

relation.entreprises@cfadescartes.fr
01 64 61 48 16

Service contrat du CFA :

contrats@cfadescartes.fr
01 64 61 48 12

* montant négociable et fluctuant si vous bénéficiez déjà d'une expérience en apprentissage l'année qui précède le début de la formation.

Agences qui accueillent nos étudiant·es apprenti·es

127 AF
AASB Agence d'architecture
Suzelbrout
Aéroports de Paris
Alessia Roselli Architecture
AKR architecture
ANDMA
ANMA
Anyoji Beltrando
Archiducs
AREP
Atelier 27
Ateliers 234
Atelier d'architecture
Aurélie Barbey (L'AAAB)
Atelier Capitaine
Atelier de Chézy
Atelier Georges
Atelier Hoze
Atelier Julien Boidot
Atelier PNG Architecture
Atelier Touchard
Ateliers Lion associés
Banquet
barre bouchetard architecture | B2A
Bond Society
Bordas+Peiro
Camille Salomon Architecte
Coldefy & associés
Collet et Muller Architectes
COVE Architectes
David Lafon Architecture
Dix-heures-dix architectes
& associés
Eliet & Lehmann
Gautier + Conquet Puma
Germak Architecture
Grégory H. Despointes architecte
Jagg architectes
Jaglin Quenault architectes
Lambert Lénack architectes
Lecœur Etuman
Local
Maestra architecture
Marc Mimram architecture
& associés
Meat architectures & territoires
Michel Desvigne Paysagiste
Michel Guthmann & associés
Mu Architecture
Neufville - Gayet architectures
Oural architectes
Oyapock architectes
PRAXYS
Puech & Savoy Architectes
RDAI
Remake Architecture
SCAU
Seura
Seyler-Lucan Architectes
Studio Belem
Studio Montazami
TVK
Ville de Paris
Villemard associés
Wald - Willemin architecture
Wearmersi

Nos formations en apprentissage bénéficient de la certification Qualiopi et du soutien de nos partenaires : Ministère de la Culture, CFA Descartes, Conseil de l'Ordre des architectes, Ordre des architectes d'Île-de-France, Branche Architecture (label formation), Syndicat de l'architecture, Unsa et l'union des architectes.

Contact

Tania Crosson
apprentissage@paris-est.archi.fr

Adresse

12 avenue Blaise Pascal
77420 Champs-sur-Marne
paris-est.archi.fr